

# MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

## CONSEIL MUNICIPAL

27 février 2018

### Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, VIDAL Monique, MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, BAILLOU Philippe, VIALADE Sophie, CALVEL Thierry.

Absents (représentés) :

Absents (excusés) :

Absents : ANDRAUD Frédéric, VIALADE Régis, MONTECH Gérard.

*Modification de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur le Maire.*

*Le conseil municipal accepte la modification et décide d'ajouter les demandes de subvention auprès de la région Occitanie pour la création d'un WC public PMR et la rénovation de la mairie et son accessibilité et l'annulation et le remplacement de la délibération n°2018/0004.*

○ **DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE AU MAIRE :**

Par application du 5<sup>e</sup> paragraphe de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal du 18/04/14 il est précisé que le Maire aura tout pouvoir pour établir et signer tous baux et avenants relatifs aux logements appartenant à la commune. Pour les besoins de cette gestion, le Maire aura tout pouvoir pour engager toute procédure nécessaire afin d'obliger les locataires à respecter leurs obligations.

○ **MISE EN PLACE DU RIFSEEP :**

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision de mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au prochain conseil municipal qui votera le budget 2018.

○ **ADOPTION CONVENTION DE GESTION :**

Le conseil municipal adopte la convention de gestion pour la compétence eau et assainissement entre la commune et la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

○ **DEMANDES SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE :**

→ Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de la région Occitanie pour la création d'un WC public PMR (Personnes à Mobilité Réduite). L'aide sollicitée sera la plus élevée possible compte tenu des travaux à réaliser d'un montant total de 11259.00 €uros HT.

→ Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de la région Occitanie pour la rénovation de la Mairie et son accessibilité. L'aide sollicitée sera la plus élevée possible compte tenu des travaux à réaliser d'un montant total de 63 440 €uros HT.

○ **ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION 2018/0004 :**

Le conseil municipal décide de modifier le plan de financement pour la demande de subvention auprès de la région Occitanie concernant les travaux de rénovation et création de deux logements de façon suivante :

-Subvention Région Occitanie souhaitée : 14000€

-Subvention TEPCV Ministère Ecologie obtenue : 42800€

-Fonds propre de la commune : 30000€

Le conseil municipal annule et remplace la délibération n°2018/0004.

